

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2014

La séance est ouverte à 18 h 30. **Présents** : GHELMA Gisèle, DE PASQUALIN Bruno, THOULY Jean Jacques, CATTEAU Annette, COURBET Jean-Marie, GUILLON Philippe, JEUNET Dominique DE PASQUALIN Laurent, BURY Denis, SAILLARD-GUILLON Laurence, et du secrétaire de mairie GENTILE Patrice.  
**Absent excusé** : GUINAND Vincent.



### Vote de crédits budgétaires 2014

Comme chaque année, afin d'élaborer les documents budgétaires nécessaires, une réunion préalable a eu lieu entre M. Jean-Luc Lavier, Trésorier de la commune et Mme le Maire, M. Jean Jacques Thouly et le secrétaire de Mairie. M. Lavier nous a fait part de son départ de la Trésorerie de Bletterans au 1<sup>er</sup> mars 2015. Le conseil tient à le remercier chaleureusement pour son dévouement et son professionnalisme. Le conseil procède à la modification du budget primitif 2014 en votant des crédits budgétaires qui vont permettre un ajustement des prévisions de dépenses et de recettes de l'année. Le budget est approuvé à l'unanimité.

### Demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée section ZL numéro 28

Mme le Maire lit la lettre de M. Guy Chaloyard souhaitant acquérir la parcelle ZL 28 (située près du pont de Baume) qui jouxte une de ses propriétés afin d'en faciliter l'accès. Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas vendre cette parcelle. La commune possède cette parcelle en réserve, laquelle sera utilisée ultérieurement.

### Transfert de compétence périscolaire à la CCCHS au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes relative au transfert de la compétence périscolaire qui permettra plus de souplesse concernant la gestion des personnels et des intervenants sur les différents sites.

### Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a retenu le principe de répartition des frais au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune comme étant le plus équitable. Le montant ainsi calculé sera de 410€ annuels multiplié par le nombre d'enfants scolarisés en école publique dans chaque commune. Pour information, il aurait été de 627€ pour les enfants de notre commune si la compétence scolaire n'avait pas été prise.

### Mise à disposition du broyeur intercommunal

Le conseil autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du broyeur intercommunal qui permet notamment aux emplois verts de broyer les branches coupées des platanes de la cour de la Mairie. La CCCHS nous informe que l'on peut d'ores et déjà récupérer auprès de l'équipe verte du broyat de résineux (excellent pour limiter la croissance des plantes adventices) ainsi que du mélange saule/bouleau.

### Groupement de commandes mise en place par la CCCHS

Le conseil décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des vérifications et contrôles techniques périodiques des établissements recevant du public. Le conseil décide d'attendre et étudiera à nouveau la question.

### Vente de lots de bois d'emprise des lignes PTT aux Essertines

Le conseil, en accord avec l'ONF, décide de vendre un lot de bois au Gaec Répécaud et un lot à Benjamin Fisher en contrepartie du débardage.

## Colis de Noël

Les conseillers municipaux se feront un plaisir de distribuer les colis de Noël remplis de gourmandises à déguster bien au chaud au coin du feu.

## Questions et informations diverses

**Opération brioches** : la vente de 120 brioches au profit de l'ADAPEI a permis de collecter la somme de 600€ pour Nevy-sur-Seille. Les bénévoles qui ont participé à cette vente remercient les Belléniens de leur générosité mais aussi pour la qualité de l'accueil qu'ils leur ont réservé.

**Recherche d'un local pour la Cie POCKET Théâtre** : la compagnie professionnelle de théâtre basée à Plainoiseau nous informe qu'elle recherche un local (garage, hangar) pour garer et protéger leur caravane qui sert de scène théâtrale. La Commune de Nevy-sur-Seille répond qu'elle ne possède pas de local disponible.

Le Maire lit le courrier de M. Bernard Vichot adressé au maire et à l'ensemble des conseillers. Il demande à la Mairie d'intervenir auprès de l'entreprise qui est intervenu dans le regard du chemin de l'Angevré concernant l'obturation du départ d'eaux pluviales qui descend dans la rue Château Guinand.

Le maire lit la lettre de Mme Arlette BADOZ qui demande que son regard de compteur d'eau endommagé lors de travaux communaux soit réparé.

M. Jean-Marie Courbet fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des Eaux.

M. Jean-Jacques Thouly fait le compte rendu de la réunion du SICTOM.

*La séance est levée à 20 h 30.*

**Mme Le Maire et le conseil municipal  
vous souhaitent une bonne année 2015**